

SEANCE du 14 octobre 2026

Date de convocation : 8/10/2026

Date d'affichage : 19/10/2026

Le mercredi quatorze octobre deux mille vingt-six à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Eric LAURENT en qualité de premier adjoint au maire.

Etaient présents : Eric Laurent, Sabrina Jardin, Alain Becquet, Jocelyne Glon, Loris Vallée, Thierry Letouzé, Sandra Magdelaine, Caroline Avoyne, Antoine Dupont, Julien Hebert, Xavier Coipel, Marie-France Mabire, Véronique Pasque, Richard Gires, Jacques Leconte

Absents excusés :

Sophie Buhot donne procuration à Eric Laurent

Florence Ribet donne procuration à Richard Gires

Séverine Laisney donne procuration à Sabrina JARDIN (arrivée à 21h30 pour Q2)

Johann Syffert donne procuration à Alain Becquet

Secrétaire de séance : Antoine Dupont

Accueil de Madame Florence RIBET : Suite à la démission de Madame Adeline Texier, conseillère municipale, nous souhaitons la bienvenue à la suivante de liste Madame Florence RIBET au sein du conseil municipal.

Il est demandé au conseil de bien vouloir ajouter une délib qui vient préciser le coût des rambardes du stade pour la demande de subvention. Le conseil accepte à l'unanimité.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 3 SEPTEMBRE ET LE 14 OCTOBRE 2026

N° 71 – 2026 Foire 2026 – Location de jeux en bois

devis du 29 août 2026 de l'entreprise individuelle « le Comptoir Festif » située route de la bonne eau 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 115 € TTC.

N° 72 – 2026 Achat radios analogiques

devis de l'entreprise OFFICE EASY située 9, rue de l'abbé Stahl 59700 MARCQ-EN-BAROEUL datant du 14 septembre 2026 pour un montant de 1 954,43 € TTC.

N° 73 – 2026 Foire 2026 – Contrat d'engagement Couleurs Celtes

contrat d'engagement du 13 septembre 2026 de l'association Couleurs Celtes située 14150 OUISTREHAM pour un montant de 1 200 € TTC.

N° 74 – 2026 Achat de panneaux de signalisation

devis N° 137037 du 10 septembre 2026 d'un montant de 604.50 € TTC de l'entreprise PROZON 9, rue Gyptis 13 006 Marseille

N° 75 – 2026 VIREMENT DE CREDIT POUR AJUSTER LE FPIC

Considérant le contexte suivant :

LE FPIC (Fonds nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) créé en 2012, est un mécanisme de péréquation horizontal pour le bloc communal (communes et EPCI). Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) dépasse un certain seuil. les montants prélevés sont donc reversés aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le prélèvement FPIC a fortement progressé sur l'exercice 2026 en raison de 2 facteurs:

- La hausse significative du PFIA de l'ensemble intercommunal qui passe de 1 449.98 € en 2025 à 1 645.24 € en 2026, soit une progression de 13%; parallèlement le PFIA moyen national passe de 749.40 € en 2025 à 750.61 € en 2026, soit une progression de 0.09%.

- L'extension des indicateurs financiers entrant dans le potentiel financier (Taxe sur les pylônes électriques, DMTO, TLPE, dotation des communes nouvelles, etc). L'effet de cette réforme avait été neutralisée en 2022, avec un effet correctif.

Néanmoins, ces corrections décroissent chaque année et pour 2026 la correction n'est plus appliquée qu'à hauteur de 40%, entraînant une hausse du PFIA de l'EPCI.

Le FPIC de la commune de Brix passe de 13 495 € en 2025 à 24 434 € en 2026 (+ 81%).

Décide de réaliser un virement de crédits afin d'ajuster le chapitre 014 de la section de fonctionnement, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 000.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €

N° 76 – 2026 Prestation maquillages enfants – Foire Saint Denis 2026

devis de Marie MARTIN, Maquilleuse professionnelle, entreprise individuelle, domiciliée 34 bis, route de Flamanville 50340 LES PIEUX pour un montant de 720 € HT (exonération de TVA).

N° 77 – 2026 Agents de sécurité - Foire Saint Denis 2026

devis n° D-001022 du 16 septembre 2026 de la société Sécurité 50 située 50 ZI Fernand Finel 50430 LESSY pour la surveillance des 2 jours de foire par deux agents de sécurité pour un montant de 1 008 € TTC

N° 78 – 2026 Animation chiens de troupeaux : foire Saint-Denis 2026

devis du 17 septembre 2026 de Monsieur LE FEVRE Michel située au : 33, rue des Lavoirs 50340 HELLEVILLE d'un montant de 150 € TTC.

N° 79 – 2026 ACQUISITION D'UN PODIUM

proposition de la société SAMIA DEVIANNE en date du 23 septembre 2026 située au : 5 rue Lucien CAYEUX-44470 MAUVES SUR LOIRE pour la fourniture d'un podium roulant PRO 49 d'un montant de 48 588.52 € TTC.

80-2026 Location illuminations de Noël pour 3 ans

devis de l'entreprise SONOLUX située : 6 rue Louis Philippe BP 827 50100 Cherbourg en cotentin datant du 29 juillet 2026 pour un montant annuel total de 4 963.34 € TTC. Le contrat est renouvelable 2 fois soit 2026-2027-2028.

N° 81-2026 Impression des bulletins municipaux

devis N° DEV000013 en date du 17 septembre 2026 de l'entreprise EI IMPRIMERIE VERSAILLES NORMAND située 14 rue de Poterie 50700 VALOGNES pour un montant total de 2 306.20 € TTC.

Certains membres du conseil demandent ce qui a motivé l'achat d'un nouveau podium, il leur est expliqué que l'ancien podium avait 30 ans, qu'il était très lourd et difficilement manipulable, qu'il demandait une longue mise en place par les services techniques, que les bâches étaient déchirées suite aux tempêtes et surtout qu'il n'était plus homologué. Le nouveau podium sera très mobile avec un temps de montage restreint et un repli rapide en cas de météo défavorable. Cette acquisition a fait l'objet d'une consultation et d'une recherche sur plusieurs mois pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le compte rendu du 2 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

2. Subvention pour l'organisation du concours de moutons à la foire de Brix

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de 816 € (6 € x 136 moutons présentés) à l'association Familles Rurales pour l'organisation et la remise des prix du concours de moutons de la foire Saint Denis 2026.

La dépense sera imputée au compte 65748.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

3. CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

4. Grand départ du tour de la Manche à vélo :

Il est proposé au conseil d'accueillir le jeudi 27 mai 2027 le Grand départ de la 62^{ème} édition du tour de la Manche à vélo. Afin d'accepter cette manifestation sur la commune il conviendra de signer une convention pour définir les modalités d'organisation logistiques et financières. La signature de cette convention entraînera les obligations suivantes de la part de la commune :

- Mise à disposition de salles communales le jeudi et vendredi.
- Mise à disposition de parking et barrières.
- Rédaction d'arrêtés municipaux.
- Fourniture de prise de courant de 220 volts à proximité du parking devant la Mairie.
- Mise à disposition, dans la mesure du possible, de signaleurs en fonction du parcours défini ensemble.
- Organisation d'un vin d'Honneur à la charge de la commune le vendredi 28 avril 2027.
- Versement au Comité du Tour de la Manche Organisation une subvention municipale d'un montant de 6200 euros, pour couvrir les frais d'organisation plus une prime de la Mairie de 180€ qui sera attribuée au deuxième passage devant la mairie aux trois premiers coureurs (100/50/30). Cette subvention sera versée à réception de facture 30 jours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accueillir le Grand Départ du tour de la Manche à Brix et autorise Mme le Maire à signer la convention, à organiser l'accueil du Grand Départ et à verser une subvention de 6200 € et 1 prime de 180 € à partager entre les trois premiers coureurs. Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du budget communal 2027.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

5. Vente de l'ancien podium

Suite à l'acquisition d'un nouveau podium, le conseil municipal décide de mettre en vente l'ancien matériel datant de 1991 au prix de 5000 €. Une priorité d'achat sera donnée aux associations locales. Les acquéreurs seront informés qu'il s'agit d'une vente en l'état d'un matériel plus homologué.

Le conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à vendre le podium qui sera sorti de l'inventaire sous le n° 087MAT001021581997007.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

6. SDEM remplacement de la batterie d'un candélabre solaire, parking du stade APS 087150

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Parking du Stade - A12.001A ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 1600 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de BRIX s'élève à environ 800 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Parking du Stade - A12.001A »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : **31/12/2026**
- Acceptent une participation de la commune de 800 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

7. Tarification du champ de foire (location de l'espace et des prestations complémentaires)

Le conseil municipal souhaite mettre en location l'espace du champ de foire à partir du 1/01/2027 aux conditions suivantes :

-champ nu avec toilette, eau, électricité :

1 jour : 100 €

1 weekend : 350 €

Prestations complémentaires :

-1 tente sans plancher (avec montage-démontage) : 200 €

-1 podium : 500€ avec caution de 3000€

-1 remorque de 38 barrières : 50€

Un contrat de location et un état des lieux seront faits à chaque location. Les associations Brionnes pourront disposer gratuitement de cet espace une fois par an.

Le conseil municipal approuve ces tarifs et autorise Madame le Maire à signer les contrats de locations et à percevoir les loyers.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

8. Demande de subvention pour l'acquisition de mains courantes pour le terrain de football (complète la délibération 7 du 4 décembre 2024 pour préciser le montant)

La commune va remplacer les mains courantes du terrain d'honneur de football et souhaite solliciter les 3 organismes ci-dessous pour financer ce projet d'une valeur de 30 958 € HT :

- Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) qui subventionne les projets de sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral à hauteur de 20 000€

-le fond de concours de la CAC à hauteur de 2477 €

-la DETR à hauteur de 2290 €

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour autoriser Madame le maire à demander des subventions à la FAFA, au titre de la DETR (Etat) et du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

Q1. Gratuité de la bibliothèque : Le réseau lecture demande au conseil de se positionner sur la question de la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque.

Pour information au conseil, les recettes des adhésions représentent en moyenne 608 €/an

Le conseil à la majorité accepte la gratuité des adhésions.

Voix pour : 18 Voix contre : 1 abstentions :

Q2. Demande de subvention pour le voyage foot de 38 joueurs et joueuses du FC B2S (dont 6 enfants et un éducateur de Brix) à Salu en Espagne, du 14 au 19 mai 2027, afin de participer à un tournoi de football international. Le conseil est favorable à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens dans un prochain conseil.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

INFORMATIONS DIVERSES

- point programme voirie- dégradation de la route du pont d'aumaille qui est mise en sens unique le temps de travaux de consolidation : un dépôt de plainte à la gendarmerie a été fait.
- Fermeture pour maintenance du crématorium du 19 au 23 octobre

Compte rendu des commissions :

Commission bulletin :10/09/2026

Commission DD : 11/09/2026

Comité SDEM le 11/09/2026

Présentation par notre CDL David Fauvin des marges de manœuvre financière :15/09

Dates des prochains événements :

Conseil d'école : 3 nov 2026

Cérémonies du 11 novembre

Illumination et marché de Noël : vendredi 4 décembre

Date des prochaines commissions :

Conseil d'administration du CCAS 15/10

Commission foire : 3/11 à 20h30

Commission urba :21/10 à 20h30

Prochain conseil municipal : 9/12 à 20h 30

Ainsi délibéré en séance le 14/10/2026

Séance levée à 22h15